

SYNDICAT DES MOBILITÉS DE TOURAINE

COMITÉ SYNDICAL DU 02 MAI 2022

Convocations adressées le : Vendredi 22 avril 2022

Nombre de délégués titulaires présents : 9 (ordre du jour 1 à 12) ;
8 (ordre du jour 13 à 17)

Nombre de délégués suppléants à voix délibérative présents : 0
Nombre de pouvoirs attribués : 1

Nombre de délégués votants (dont pouvoirs) : 10 (ordre du jour 1 à 12) ;
9 (ordre du jour 13 à 17)

Nombre de titulaires en exercice : 14

Titulaires présents :

Wilfried SCHWARTZ; Christophe BOULANGER; Alain BENARD;
Emmanuel FRANCOIS (ordre du jour 1 à 12); Armelle GALLOT-LAVALLEE;
Christian GATARD; Michel GILLOT; Franck MAZET; Brigitte PINEAU.

Suppléants à voix délibérative :

Néant.

Suppléants sans voix délibérative :

Sébastien CLEMENT (ordre du jour 3 à 17); Michel PADONOU; Régis SALIC.

Titulaires ayant reçu un pouvoir par un autre titulaire :

Christophe BOULANGER pour Emmanuel DENIS.

Absents excusés :

Lionel AUDIGER; Frédéric AUGIS; Corinne CHAILLEUX; Patrick LEFRANCOIS;
Sébastien MARAIS; Laurent RAYMOND; Nathalie SAVATON.

Secrétaire de séance :

Alain BENARD.

C 22/05/08 – INSTITUTIONS – PRISE D'ACTE DU COMPTE RENDU DE LA
REUNION DU COMITE DES PARTENAIRES DU 03 DECEMBRE 2021

Monsieur Wilfried SCHWARTZ, Président, présente le rapport suivant :

Il est rendu compte au Comité Syndical du compte rendu de la séance du Comité des partenaires du 03 décembre 2021.

Le compte rendu de la réunion du Comité des partenaires du 03 décembre 2021 est rédigé comme suit :

Représentants du Syndicat des Mobilités de Touraine présents :

- Monsieur Wilfried SCHWARTZ, Président du Syndicat des Mobilités de Touraine
- Monsieur Alain BENARD, 3^{ème} Vice-Président du Syndicat des Mobilités de Touraine

Représentants d'employeurs ou groupement d'employeurs publics ou privés présents :

- Pour la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Indre-et-Loire : Monsieur ROBIEN
- Pour le Centre Hospitalier Régional Universitaire de Bretonneau : Monsieur Ivy MOUCHEL
- Pour l'Université de Tours : Monsieur Sébastien LARRIBE

Représentants d'associations d'usagers ou d'habitants présents :

- Pour l'Association des Paralysés de France : Monsieur Eric BOUCHET et Monsieur Grégory CRECHET
- Pour l'association Consommation Logement Cadre de Vie : Madame Anne-Marie BRUNET
- Pour la Confédération Nationale du Logement 37 : Monsieur Olivier GIRAUD
- Pour l'Union Fédérale des Consommateurs Que Choisir 37 : Monsieur Georges LAUBRY

Le Comité des partenaires débute ses travaux à 14h35.

L'ordre du jour était le suivant :

1. Adoption du règlement intérieur ;
2. Présentation et échanges sur le réseau bus et tramway Fil Bleu ;

3. Tour de table sur les attentes des membres du Comité des partenaires

1. Adoption du règlement intérieur

Monsieur Wilfried SCHWARTZ, Président, accueille les membres du Comité des partenaires en commençant par un tour de table permettant à chacun de se présenter.

La composition a été délibérée par le Comité du Syndicat des Mobilités de Touraine. Ce comité est composé :

- d'un collège de représentants d'employeurs ou groupement d'employeurs publics ou privés présents,
- d'un collège de représentants d'employeurs ou groupement d'employeurs publics ou privés,
- du Président du Syndicat des Mobilités de Touraine et ses 4 Vice-Présidents

Le mandat est lié au mandat électif des élus. En cas de changement de représentants, il sera nécessaire de prévenir le syndicat pour qu'un nouvel arrêté de désignation soit pris par le Président.

Le Comité des partenaires est notamment réuni pour:

- toute évolution substantielle de l'offre des Mobilités,
- toute évolution substantielle de la politique tarifaire,
- sur les sujets relatifs à la qualité des services de l'information usagers mise en place,
- toute instauration ou évolution du taux de versement destiné au financement des services de mobilités, l'adoption du plan mobilité.

La Présidence est assurée par la Présidence du Syndicat des Mobilités de Touraine. La Présidence assure la police de séance, anime les débats, et recueille les avis. Elle convoque les membres au moins 5 jours avant la réunion du Comité des partenaires.

Si les membres souhaitent modifier le règlement intérieur, les membres doivent en faire la demande au moins 7 jours avant la réunion du Comité des partenaires pour que l'ordre du jour puisse tenir compte de cette demande.

Monsieur le Président ajoute que la question du schéma express métropolitain peut également être évoquée lors des Comités des partenaires.

Monsieur Olivier GIRAUD, représentant de la Confédération Nationale du Logement 37, intervient afin de savoir si les avis émis par le Comité des partenaires influenceront sur les décisions prises.

Monsieur le Président rappelle que l'avis de ce Comité des partenaires est consultatif, et que c'est le Comité Syndical du Syndicat des Mobilités de Touraine qui reste décisionnaire. L'avis émis par ce Comité sera connu des délégués au Comité syndical pour leur permettre de prendre les décisions. Monsieur le Président a précisé qu'il faut entendre comme modification substantielle de l'offre non pas un simple changement d'horaire, mais comme des modifications conséquentes.

Il est également possible pour les membres du Comité des partenaires de saisir le Président par écrit.

Monsieur Wilfried SCHWARTZ, Président, soumet au vote l'adoption du Règlement Intérieur aux membre du Comité des partenaires :

Le comité l'adopte à l'unanimité.

2. Présentation et échanges sur le réseau bus et tramway Fil Bleu

Monsieur Loic LATOUR, Directeur Commercial KEOLIS, présente le réseau bus e tramway Fil Bleu à l'aide d'un PowerPoint :

Le nombre de voyages ;

Le nombre de matériel roulant ;

Le nombre de lignes ;

La fréquentation ;

Les moyens humains ;

Le service Fil Blanc ;

La tarification ;

Les parkings relais et les parkings vélos ;

Le transport à la demande ;

L'accessibilité sur le réseau ;

La sécurité et les contrôles ;

Le réseau est actuellement en phase de reconquête commerciale, car la fréquentation a chuté avec la crise du Covid. Aujourd'hui, la fréquentation remonte et les chiffres sont positifs et encourageants.

Monsieur Eric BOUCHET, représentant de l'Association des Paralysés de France 37, demande s'il serait possible pour Fil Blanc d'aller au-delà du périmètre du Syndicat pour une personne en fauteuil roulant habitant hors Syndicat mais travaillant sur Tours.

Monsieur Antoine FINS répond que la mission de Fil Blanc dans le cadre de la délégation de service public se limite au périmètre du Syndicat des Mobilités de Touraine.

Madame Laurence MARIN, Directrice du Syndicat des Mobilités de Touraine, a indiqué qu'il pourra être prévu lors d'un prochain Comité de faire un point sur le financement des transports. En l'espèce, c'est le Versement Mobilité payé par les employeurs de plus de 11 salariés présents sur le ressort territorial du Syndicat qui finance en partie le transport.

Le département assure le transport des élèves à son échelle et se charge également du transport des élèves handicapés.

Monsieur Grégory CRECHET, représentant de l'Association des Paralysés de France 37, relève que certains arrêts sont trop bas ou trop haut.

Monsieur Antoine FINS répond que les arrêts en question sont bien identifiés, et répertoriés. Ils ne peuvent malheureusement pas faire l'objet de travaux en raison de la configuration de la voirie. Ces derniers sont indiqués dans l'application Fil Bleu ce qui permet d'anticiper son voyage et d'identifier ces arrêts et éventuellement de solliciter le service de substitution organisé par Fil Blanc.

Monsieur Olivier GIRAUD, représentant de la Confédération Nationale du Logement 37, intervient pour indiquer que certaines lignes de bus n'ont que trois, voire une seule course par jour. Il vise plus précisément les 15 lignes spéciales.

Monsieur GIRAUD indique que le réseau se compose concrètement du tramway et de 3 lignes fortes. Il y a des bus toutes les 10 minutes pour les lignes fortes, mais pour les lignes suburbaines le temps d'attente arrive facilement à 30 minutes.

Concernant les lignes fortes, si un usager souhaite aller à la seconde séance de cinéma, il ne sera pas possible de prendre un transport en commun puisque le dernier bus part à 23h50. Il y a encore deux ans c'était 0h30-45.

Madame Laurence MARIN, confirme que durant la période Covid les horaires du soir ont été supprimés pour réaliser des économies puisque les usagers ne pouvaient pas sortir et que le cinéma n'était pas en fonctionnement.

Monsieur Oliver GIRAUD a poursuivi en indiquant que les intervalles pour les lignes suburbaines peuvent aller de 30 minutes à une heure.

Il a constaté que parmi les clients qui montent, certains ne badgent pas, et d'autres ne portent pas le masque.

Monsieur GIRAUD demande que le service prenne mieux en compte les salariés, et pas uniquement les usagers captifs comme les jeunes et les étudiants.

Monsieur Antoine FINS a répondu qu'il y a de moins en moins de personnes captives dans le bus. Les usagers ont de plus en plus le choix du mode de transport : le vélo, la trottinette, à pied, en bus, ou en tramway.

Concernant les schémas de ligne et du niveau de l'offre il y a deux éléments clefs :

- les besoins de déplacements origine / destination ;
- la densité de la population.

Afin de pouvoir répondre à la demande, l'offre est plus importante dans les secteurs où la densité est plus importante. Il ne sera donc pas programmé un bus toutes les 10 minutes dans des secteurs où la densité n'est pas suffisante. L'offre est adaptée en fonction de la demande.

Monsieur Olivier GIRAUD indique que dans les quartiers de logements sociaux la plupart du temps les habitants n'ont pas d'activité de loisirs, pas d'activité professionnelle, peu de pouvoir d'achat, l'offre est donc de plus en plus faible dans ces quartiers.

Monsieur Antoine FINS a répondu ne pas être d'accord avec Monsieur Olivier GIRAUD, car il suffit de regarder la politique menée ces dernières années : la ligne de tramway dessert l'ensemble de ces quartiers, la ligne 2 aussi, et la ligne 5, qui est une ligne forte, passe également dans ces quartiers. La structure du réseau est basée là-dessus. Le projet de Ligne 2 s'inscrit aussi dans cette logique avec notamment la desserte du quartier des Fontaines.

Monsieur Loic LATOUR précise qu'il apparaît que les personnes qui se déplacent le plus sur le réseau sont les personnes avec un plus faible revenu. Les amplitudes ont très peu changé.

Monsieur Wilfried SCHWARTZ, Président, précise que le projet de ligne 2 de tramway répond aussi à un objectif de cohésion sociale, notamment en desservant les quartiers prioritaires afin de pouvoir créer ce lien entre les différents habitants du territoire.

Concernant les horaires décalés pour les salariés, ces derniers ont d'ailleurs été modulés pendant le confinement pour accompagner au mieux le personnel soignant notamment.

Madame Anne-Marie BRUNET de l'association Consommation Logement Cadre de Vie demande s'il serait possible de sécuriser un peu plus le réseau à partir de 21h30 notamment pour tenir compte des soirées sportives autour du Palais des sports.

Monsieur Loic LATOUR a répondu que le réseau est doté d'un grand nombre de caméras, et qu'un bouton au niveau du distributeur permet d'être mis en relation avec un PC radio. Toutefois il est vrai qu'il y a de nombreux arrêts et qu'une présence de contrôle ne peut se faire à chaque arrêt.

Un représentant d'association des usagers et habitants, demande s'il est prévu une augmentation des tarifs en raison de la construction de la ligne 2 de tramway.

Il n'est pas prévu d'augmentation des tarifs liée à la construction de la deuxième ligne de tramway à ce jour. La tarification augmente peu, même avec les mécanismes prévus par la loi qui tiennent compte de l'inflation. Les décideurs ont plutôt tendance à stabiliser les tarifs, c'est notamment le cas pour Fil Blanc qui est à 1,50 euros depuis de nombreuses années.

Monsieur Olivier GIRAUD demande si les mobilités douces seraient de nature à concurrencer le tramway.

Monsieur Wilfried SCHWARTZ a répondu que le Syndicat réfléchit actuellement à un système de vélo solidaire avec des associations partenaires. Ceci consisterait à offrir un vélo à bas prix au public le plus en fragilité. Ces vélos pourraient être d'occasion

et entièrement restaurés, ce qui s'inscrirait dans une logique d'économie sociale et solidaire.

L'offre a également été élargie aux vélos électriques pour des raisons de cohérence avec le schéma cyclable métropolitain et le développement des pistes cyclables. Il y aura bientôt 13 pistes cyclables structurantes, représentant 4 millions d'euros d'investissement par an.

Les vélos sont considérés comme une offre complémentaire et non concurrente au transport en commun Fil Bleu.

Monsieur Ivy MOUCHEL, représentant du Centre Hospitalier Régional Universitaire de Bretonneau, présente la typologie particulière du CHRU, celle des usagers, visiteurs et celle des agents. La typologie des usagers, et surtout des visiteurs, est principalement automobile. Il y a donc des poches de stationnement importantes autour du CHRU. Pour laisser un nombre de places suffisantes pour les patients, il faut faire en sorte que les agents ne viennent pas en voiture. Il y a donc des enjeux autour des horaires et du transfert modal avec plusieurs ruptures de charges, car beaucoup d'agents ne vivent pas dans l'agglomération. Beaucoup d'agents habitent loin, et il est difficile de leur demander de prendre le bus pour terminer les derniers kilomètres avec un autre moyen de transport. Il sera nécessaire de traiter des sujets comme celui des tarifs afin d'inciter les agents du CHRU à utiliser les transports en commun plutôt que leur véhicule personnel. Le sujet « tarif » pourra être abordé prochainement.

Monsieur Wilfried SCHWARTZ, Président, conclut que deux sujets qui pourraient figurer sur un prochain ordre du jour, à savoir :

- Le trajet de la deuxième ligne de tramway
- Les enjeux du covoiturage qui est aussi un mode complémentaire tourné vers les salariés

Le Président remercie chacun de sa présence et propose l'organisation d'un prochain Comité des partenaires en 2022.

Le Comité des partenaires termine ses travaux à 15h55.

En conséquence, il est proposé au Comité Syndical d'adopter la délibération suivante :

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

- **PREND ACTE** du compte rendu de la réunion du Comité des partenaires du 03 décembre 2021.

Le Comité adopte à l'unanimité. Pour extrait conforme et certification du caractère exécutoire,

Pour le Président et par délégation,



La Directrice du Syndicat des Mobilités de Touraine,

Laurence MARIN

